



Dernièrement, la porte du gymnase étant restée entrouverte, j'ai pu observer les membres du club. Ils étaient là, une trentaine, à l'étroit mais bien au chaud, même M. le Maire était à leurs côtés, accompagné par « l'inspecteur Harry »... Et non, ils n'avaient pas renoncé à tenir leur assemblée générale dans l'entrée...

Pour une fois, ils ont parlé beaucoup plus que d'habitude. Tellement, que j'en ai vu qui se trémoussaient sur leur chaise en attendant un apéritif bien mérité. J'ai surtout retenu, hormis de longues explications d'algèbre, que dorénavant chacun devrait participer à la vie et à l'organisation du club. Cela semblait être entendu par tout le monde. Tenez, en exemple, dimanche 23 mars, il n'y avait pas moins de quatre parents accompagnateurs pour amener les dix jeunes du club en compétition à Ollioules pendant que le même jour, une dizaine d'adultes se relayaient à la bonne marche du grand prix régional qui se déroulait ici-même.

Enfin, une satisfaction quand même. Au lieu de jouer, ils ont prévu qu'un prochain dimanche, ils iraient en randonnée autour de la presqu'île de Giens. Tant mieux, cela nous reposera. Bon, je vais devoir vous laisser. Non pas que je n'ai plus rien à dire, mais si j'abuse, j'ai bien peur que l'on « me fasse la plume »...

à bientôt ...

BARNABE.

La Vie Au Village

LES ARTISTES PEINTRES AMATEURS DE STE-ANASTASIE

La prochaine réunion aura lieu le 11 Avril prochain.

A l'ordre du jour :

- Choix d'un invité d'honneur, qui « patronnera » en quelque sorte la prochaine exposition.

- Détermination de la date de cette exposition, des horaires, et de plusieurs autres dispositions pratiques. La présence de tous est souhaitée.



FETE DE LA MUSIQUE APPEL AUX MUSICIENS DU VILLAGE

La fête de la musique aura lieu le 21 juin prochain, à 20 H 30. A cette occasion, nous demandons à tous les musiciens du village (instruments, chant) qui accepteraient de se produire au cours de ce concert de bien vouloir se faire connaître en se présentant, en écrivant ou en téléphonant à la mairie (tél. : 04.94.69.64.40).

MUSIQUE A STE-ANASTASIE

2ème CONCERT : Violon, Piano, Guitare

C'est le Samedi 26 Avril, à 20 H 30, qu'aura lieu ce concert de musique classique.

Violon : Alexandre STURMA

Piano : Pierre LAURENT

Guitare : Fabrice TUMBARELLO

Au programme : Granados, Rodrigo, Beethoven, Franck, Schubert.

PETITES ANNONCES

• **CHERCHE** Terrain non constructible en bordure de l'Issole

☎ : 04.94.72.26.06 après 20 H.

• **PARTICULIER VEND :**

Sainte-Anastasie Villa 3 chambres, cuisine intégrée chêne massif, salle à manger, salon, bar, portail électrique, interphone vidéo, 2 grandes terrasses, sur un terrain arboré, clôturé de 1 600 m².

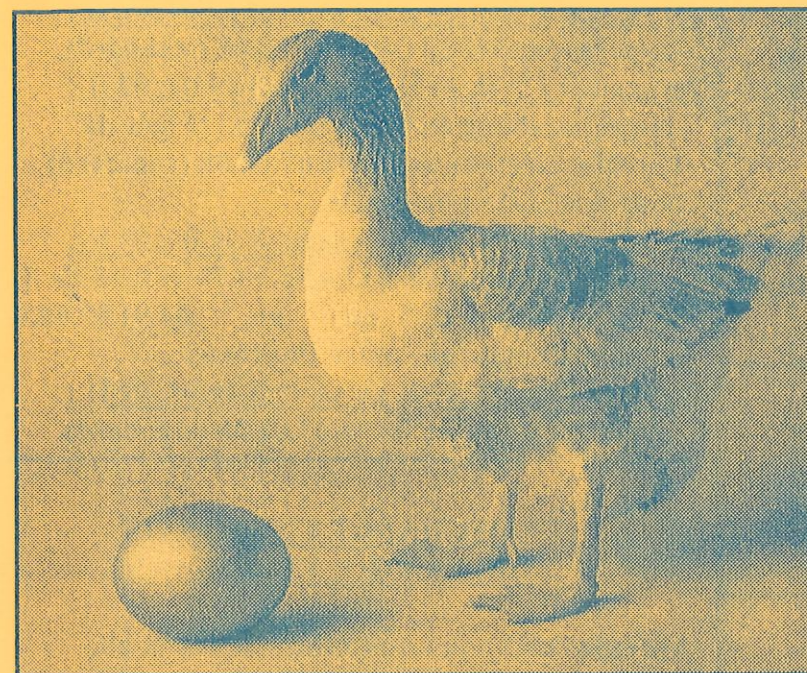
Prix : 780 000 F.

☎ : 04.94.24.44.07 ou 06.08.43.52.78

DECES

Nous avons le regret de vous informer du décès de Madame LEFEVRE Veuve BONNEF Madeleine, survenu le 12 Mars dernier. Nous présentons à la famille nos sincères condoléances.

Sainte-Anastasie



La Fiscalité...



Bulletin

Municipal

Mars 1997

n°88

LE MOT DU MAIRE

Il y a quelques semaines nous avons découvert dans les pages d'un journal local, un curieux hit-parade de la fiscalité communale à travers le Var.

Dans ce classement, fruit de la laborieuse cogitation d'un élu communal du département, Sainte-Anastasie et d'autres communes qui n'en demandaient pas tant, se sont trouvées propulsées vers les sommets, toutes catégories, de la fiscalité varoise.

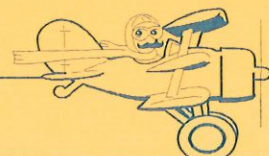
Avec 8.144 F. de taxe d'habitation par habitant, ou si l'on veut 16.288 par ménage, nous avons en effet de quoi nous inquiéter. De fait un simple coup d'oeil sur notre feuille d'impôt a pu heureusement nous rassurer.

Cependant, n'aurait-il pas été préférable et surtout plus simple, d'indiquer ce qu'était réellement la pression fiscale dans chaque commune, sans entretenir par un vocabulaire alambiqué, des confusions faciles entre « potentiel et virtuel » ?

Au-delà de ces prétentions du langage, sachons simplement qu'à Sainte-Anastasie les taux d'imposition n'ont pas été majorés depuis 1989, et que nous payons environ le quart de ce que nous paierions si nous appliquions les taux moyens nationaux.

Dans ce domaine qui échappe par nature à toute poésie, les élus, qui ne sont pas censés être des artistes, pourraient modestement sinon courageusement se réfugier derrière les publications officielles, claires et annuelles des services du Trésor Public, évitant ainsi à leurs concitoyens et à leurs collègues d'imaginer un instant, que tel ou tel d'entre eux puisse avoir la tentation d'inventer 2.500 ans après Pythagore, sa propre méthode de calcul... qui naturellement ne lui soit pas trop défavorable.

Jean-Pierre MORIN

**POLICE MUNICIPALE**

Pendant les heures ouvrables s'adresser ou téléphoner à la Mairie au 04.94.69.64.40. En dehors des heures ouvrables et en cas d'urgence, téléphoner au Gardien de Police Municipale : 04.94.72.27.82.

Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse aux numéros précédents, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

ASSISTANTE SOCIALE

Mme Véronique MARIN, Assistante Sociale, tiendra sa permanence le vendredi 4 Avril 1997, de 10 heures à 12 heures, à la Mairie.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa permanence à la Mairie, le jeudi 3 Avril 1997 de 10 heures à 12 heures : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide ménagère).

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

La prochaine permanence aura lieu le Vendredi 4 Avril en Mairie de 14 heures à 16 heures.

**BIBLIOBUS**

Pendant la suspension temporaire du service du Bibliobus, le prêt de livres sera assuré par la Commune le mercredi 23 Avril à l'ancienne Mairie de 14 H à 16 H.

**SERVICE DE GARDE DES MÉDECINS**

Le 6 Avril Dr AZUELOS 04.94.78.32.67
Le 13 Avril Dr CHRESTIAN... 04.94.69.78.75
Le 20 Avril Dr BARIBAUD 04.94.69.72.83
Le 27 Avril Dr AURENS..... 04.94.72.26.07

PHARMACIES DE GARDE

Du samedi 15/03, 19 H au samedi 12/04, 09 H :

-appel préalable au 04.94.07.08.08 (standard).

Du samedi 12/04, 19 H au samedi 19/04, 09 H :

-appel préalable au 04.94.86.70.93 (Phcie de Forcalqueiret) ou au 04.94.07.08.08 (standard) pour une autre pharmacie.

Du samedi 19/04, 19 H au samedi 26/04, 09 H :

-appel préalable au 04.94.86.90.70 (Phcie de La Roquebrussanne), ou au 04.94.07.08.08 (standard) pour une autre Pharmacie.

Du samedi 26/04, 19 H au samedi 10/05, 09 H :

-appel préalable au 04.94.07.08.08 (standard).

**DECHARGE CANTONALE DE LA ROQUEBRUSSANNE**

(Après le rond-point du Collège de Garéoult, prendre la direction de La Roquebrussanne).

Du Lundi au Vendredi -8H à 12H- -13H30 à 16H-

Samedi et Dimanche -8H à 12H-

Pour vous débarrasser de tout ce qui n'est pas « monstres », c'est-à-dire ce qui ne peut trouver place dans une malle de voiture.

INTERVENTION SUR LES RESEAUX PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Numéro d'appel : 04.94.86.34.61.
puis numéro donné par le répondeur

CAMIONS VENTE

Dates prévue pour le prochain passage des camions vente au parking des Ferrages :
DG OUTILS

♦ le mercredi 9 Avril 1997.

CENTRE OUTILLAGE

le vendredi 2 Mai 1997 de 16H45 à 18H30.

**QUALITE DE L'EAU DE BOISSON DU RESEAU PUBLIC**

(Analyse du 28 Février 1997)

Eau de minéralisation importante, microbiologiquement conforme pour les paramètres recherchés.

COMBATTANTS VOLONTAIRES

L'Assemblée Générale de la Section des combattants Volontaires de FLASSANS - BESSE - STE-ANASTASIE s'est déroulée le mercredi 19 mars 1997 à 18 Heures dans la salle de l'ancienne mairie de Ste-Anastasié. Monsieur Jean-Pierre MORIN, Maire de Ste-Anastasié et Monsieur René ROUSSEAU, Président Fédéral Départemental assistaient à cette Assemblée. 29 personnes étaient présentes ou représentées. Les statuts ont été modifiés comme suit :
Siège Social : Chez le Président en exercice M. Gérard VANINSBERGHE, 6 Rue Pasteur à Ste-Anastasié.

Le nouveau bureau est ainsi constitué :

Président : M. Gérard VANINSBERGHE

Vice Président : M. Salvator ROMEO (Flassans)

Vice Président : M. Robert RIMBAUD (Besse)

Trésorier : M. André GOSSIN

Trésorier Adjoint : M. Serge AILLAUD

Secrétaire : M. Joseph FRANCHINI

Secrétaire Adjoint : M. Jean-Claude BOURCIER

Vérificateurs aux comptes :-M. Marcel GIAI (Besse) et M. André BECHIEAU.

Il a été décidé, dans la mesure de l'obtention des subventions accordées par les trois municipalités d'honorer chaque cérémonie par le dépôt d'une gerbe (8 mai, 14 juillet, 11 novembre).

Le drapeau sera présent à chacune d'elles dans la mesure des horaires fixés ou par roulement.

Tous renseignements et inscriptions peuvent être donnés auprès du Président ou du Secrétaire.

Le Président G. VANINSBERGHE

SOUVENIR FRANCAIS

M. Jean-Pierre Morin, Maire de Ste-Anastasié et le Conseil Municipal ont organisé le Dimanche 23 mars 1997 à 11 heures une cérémonie à l'occasion de l'investiture officielle de M. Gérard Vaninsberghe comme Président du Comité du Souvenir Français de Ste-Anastasié.

M. Gérard Fabre Conseiller Général, M. le Contre-Amiral J. Albouy Délégué Général du Var, M. le Colonel H. Ferrandes délégué adjoint, les Présidentes et Présidents des différentes Associations ainsi que de nombreuses personnes assistaient à cette cérémonie. Une gerbe a été déposée devant la Stèle du Souvenir Français et une plaque Souvenir sur la tombe de M. Robert DEHAYE, décédé il y a quelques mois.

M. G. Vaninsberghe a été officiellement investi dans ses fonctions par l'Amiral Albouy.

M. Alain Marques De Carvallio Président Fondateur a été décoré de la médaille de Bronze du Souvenir Français. MM Guy Bruzonne et Fernand Pradeilles ont reçu un Diplôme d'Honneur. A l'issue de la cérémonie un vin d'honneur était offert par la municipalité. Le Comité du Souvenir Français de Ste-Anastasié compte à présent plus de 120 adhérents, toutes celles et tous ceux qui souhaitent participer sont invités à se faire connaître auprès du Président ou d'un membre du bureau.

Le Président G. VANINSBERGHE

**CLUB DE BADMINTON****- LES POTINS DE BARNABE -**

Coucou ! C'est moi, Barnabé... Mais si... vous me connaissez. Je suis le volant déplumé, écrasé, à l'abandon dans un coin du gymnase. Certes, j'ai eu beaucoup de chance de finir mes jours ailleurs que dans la poubelle, comme bon nombre de mes congénères. Mais vous voudriez peut-être savoir comment je suis arrivé là ?

Voilà, en début d'année, c'était le grand bonheur. Tous ces enfants qui me titillait le bouchon délicatement me laissaient présager une année tranquille. Mais très vite, une bande de guerriers armés de raquettes leur ont fait comprendre que le but du badminton était de me mettre au plus vite, par terre de l'autre côté du terrain. Et croyez-moi, depuis, tous se sont mis à nous couper, nous frapper de plus en plus vite, de plus en plus fort... un massacre, une horreur. Un mercredi soir, tandis que j'agonisais, une joueuse, pourtant d'apparence sympathique, m'a ramassé. Voyant ma triste mine et mon manque évident de plume, elle m'a dédaigneusement rejeté en me traitant de volant « foutu ». Par chance, ma dernière envolée s'est terminée hors de portée de ces brutes transpirantes et depuis, j'ai pu laisser traîner une plume indiscreète à l'écoute des potins du club, que je tenterai de vous résumer succinctement.

.....

VILLAGE FLEURI

En l'attente de publication du règlement départemental du concours « Village Fleuri », nous confirmons bien son organisation à Sainte-Anastasié. Chacun peut donc s'y préparer ! Dès parution des documents nécessaires, une réunion d'information sera organisée.





LES RANDONNEURS DE SAINTE-ANASTASIE

Nous vous rappelons que la prochaine réunion est fixée au Jeudi 3 Avril à 18 heures (17 H 30 pour les membres du Conseil d'Administration).

A l'ordre du jour :

- Etablissement du programme des marches pour le dernier trimestre de l'année sportive.
- Repas du mois de juin. En fixer la date, le lieu, la forme, etc...



CLUB DES CIGALES

RAPPEL

- **Jeudi 10 Avril** : excursion à Saint-Jean-Cap-Ferrat et Villefranche s/Mer. Départ à 7h30 de la place de la gare. Prix de la journée : 230 F. Date limite pour les inscriptions : **le 3 Avril**.

Le club se réjouit d'une activité artistique supplémentaire. En effet, des cours d'aquarelle sont dispensés, au local par Madame Del Rosso, peintre de talent. Avis aux amateurs !



A.S.L. SECTION BASKET-BALL PROGRAMME DES MATCHES A DOMICILE

- ♦ **POUSSINES** (Poule 1) Samedi 26 Avril 1997 STE-ANASTASIE-LES ARCS
- ♦ **POUSSINS** (Poule 3) Samedi 05 Avril 1997 STE-ANASTASIE - L'ORCIERES

PROJET DE CREATION D'UN CLUB DE JUDO

Monsieur FIGARI, Professeur de Judo (F.F.J.D.A.) résidant chemin du Jas à Ste-Anastasia, envisage de créer un club de judo dès la rentrée prochaine.

Cette activité se tiendrait à la salle polyvalente (grande salle).

Renseignements : 04.94.72.28.36

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE SPORTS ET LOISIRS

La prochaine réunion de la Commission Extra-Municipale de sports et loisirs est prévue pour le Jeudi 24 Avril à 18 H. à la Salle Polyvalente.

BOULES SAINTE-ANASTASIENNES

Samedi 22 Mars au Bar des Amis s'est tenue l'Assemblée Générale annuelle de l'Amicale Bouliste. Après le traditionnel compte-rendu moral et financier il a été procédé au renouvellement du bureau :

Président M. Roger SABATIER

Vice-Président M. Antoine SAMPO

Trésorier M. Bernard BOULIAN

Trésorier Adjoint ... M. Didier DEBONO

Membres
MM Raymond PETITGAND,
Christian BONTAZ,
Sylvain LOVERA.

Le Conseil Municipal était représenté par M. le Maire, M. J.B. ABELLO, et M. Lucien RAYNAUD. Après cette élection sans problème, le Maire remerciait tous les responsables pour leur engagement et formait les vœux de la commune pour la réussite de l'année bouliste 1997 qui débutera officiellement « Place de la Gare » le 1er Mai.



LE SPORT EN FETE



A l'occasion de la fête du sport, sous l'égide de la D.D.J.S., l'association des parents d'élèves avec la participation des sections sportives de la commune organiseront le Samedi 31 Mai, la journée « SPORT EN FETE », ouverte à tous. Une date à retenir dès maintenant.

La récente réunion des différents responsables a permis d'établir le programme de la manière suivante :

- ♦ **SAMEDI MATIN** : Réservé aux jeunes (- de 16 ans). Accueil à 9 heures précises au gymnase. Des groupes seront formés et encadrés par des adultes. A raison d'une demie-heure par atelier, les jeunes pourront découvrir les différentes sections (Basket, Volley, Foot, Tennis et Badminton), animées par les responsables de chaque club.

A l'issue de la matinée, un compte-rendu individuel sera remis à chaque participant.

Cette matinée découverte se terminera à 11 H 30 par un apéritif offert par la municipalité.

- ♦ **SAMEDI APRES-MIDI** : Les différents ateliers reprendront à 14 H 30. Jeunes et moins jeunes, pratiquant déjà une discipline ou non, pourront découvrir ou redécouvrir les joies du sport.

On vous attend nombreux... et d'ici là, Sportez-vous bien !

Pour toutes informations, contactez Mme TIFRA : 04.94.72.26.94.



Chronique Municipale

COMPTE RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 MARS 1997

Sous la Présidence de M. MORIN, Maire.

PRÉSENTS : MMES LAURENT, BOCQUET, MM. LALANDEC, BROSSAUD, CUENOT, RAYNAUD, FADDA, JURAVER, CORBIER, REMY, ISTRIA, M. ABELLO.

ABSENTS : M. TOSELLO donne procuration à M. MORIN

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES DE MARCHE PUBLIC : CONSTRUCTION D'UNE ECOLE PRIMAIRE

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Considérant les besoins recensés ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;

- Approuve le dossier de consultation des entreprises (D.C.E.) en vue de la construction d'une école primaire comprenant :

- - l'acte d'engagement (A.E.) ;
- - le règlement particulier d'appel d'offres (R.P.A.O.) ;
- - le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) ;
- - le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) ;
- - les plans ;
- - la décomposition des prix globaux et forfaitaires (D.P.G.F.) ;
- - le planning.

- Dit qu'il sera procédé à un appel d'offres ouvert pour les lots suivants :

- - lot n°1 Gros Oeuvre
- - lot n°2 Charpente Couverture
- - lot n°3 Doublage Isolation Faux-planfonds
- - lot n°4 Revêtements
- - lot n°5 Menuiserie Aluminium
- - lot n°6 Menuiseries Bois
- - lot n°7 Serrurerie
- - lot n°8 Electricité
- - lot n°9 Chauffage
- - lot n°10 Plomberie Sanitaires VMC
- - lot n°11 Peintures

- Dit que la dépense résultant de la présente décision sera réglée par prélèvement sur le budget de l'exercice en cours article 2313 opération n°10 Chapitre 23 ;

- Décide le plan de financement suivant :

- Montant du projet5 000 000 F. T.T.C.
- Cumul des subventions hors programmes800 000 F.
- Cumul des subventions sur programme400 000 F.
- Emprunt bonifié du Conseil Général500 000 F.
- Emprunt bancaire2 500 000 F.
- Autofinancement (prélèvement sur recettes de fonctionnement)800 000 F.

- Autorise le Maire à lancer la procédure d'appel d'offre ouvert et à signer les marchés et toutes les pièces s'y rapportant.

COMPTE RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 MARS 1997

Sous la Présidence de M. MORIN, Maire.

PRÉSENTS : MME BOCQUET, MM. LALANDEC, BROSSAUD, CUENOT, RAYNAUD, TOSELLO

FADDA, JURAVER, REMY, ISTRIA, M. ABELLO.

ABSENTS : MME. LAURENT donne procuration à Mme BOCQUET

M. CORBIER donne procuration à CUENOT

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de fixer le taux d'imposition pour la taxe d'habitation, les taxes foncières ainsi que pour la taxe professionnelle, applicables à l'exercice 1997.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire sans augmentation les taux votés en 1996 soit :

- Taxe d'Habitation 8.88 %
- Taxe sur le foncier bâti 17.59 %
- Taxe sur le foncier non bâti 87.35 %
- Taxe Professionnelle..... 24.68 %

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 1997

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de Budget Primitif de la Commune pour 1997

- Dépenses de Fonctionnement ... 6 003 329 F.
- Recettes de Fonctionnement..... 6 003 329 F.
- Dépenses d'Investissement..... 4 243 449 F.
- Recettes d'Investissement..... 4 243 449 F.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré accepte à l'unanimité le Budget Primitif 1997.

REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES

- TARIFS 1997 -

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer pour 1997 le montant de la redevance des ordures ménagères.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs pour 1997 de la façon suivante :

Redevance des Ordures Ménagères :

par foyer : 600 F.

pour le terrain de camping : 16 000 F.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

AFFECTATION DE RESULTAT 1996.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent de recettes réalisé en 1996 au Budget annuel du Service de l'Eau et de l'Assainissement est de 424 502.10 F..

Conformément à l'instruction M 49, il convient d'affecter une partie de l'excédent 1996 soit 50 000 F. au financement des dépenses d'investissement article 1068 du Budget 1997 reporté comme suit :

- 50 000 F. au Budget Eau

Le reste est repris en section d'exploitation du Budget 1997 soit 162 829.85 F. article 002 excédent antérieur reporté, réparti comme suit :

- 48 346.93 F. au Budget Eau
- 64482.92 F. au Budget Assainissement

En ce qui concerne le résultat d'investissement soit 261 672.25 F., il est reporté au compte 001 excédent antérieur reporté.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

VOTE DU BUDGET 1997 EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Budget Eau et Assainissement 1997.

Dépenses d'Exploitation..... 381 741 F.

Recettes d'Exploitation 381 741 F.

Dépenses d'Investissement..... 433 516 F.

Recettes d'Investissement..... 433 516 F.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le Budget 1997 Eau et Assainissement.

CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT.

L'éventualité d'organiser durant les vacances d'été un C.L.S.H. à Ste-Anastasia avait été sommairement examinée lors du précédent Conseil Municipal.

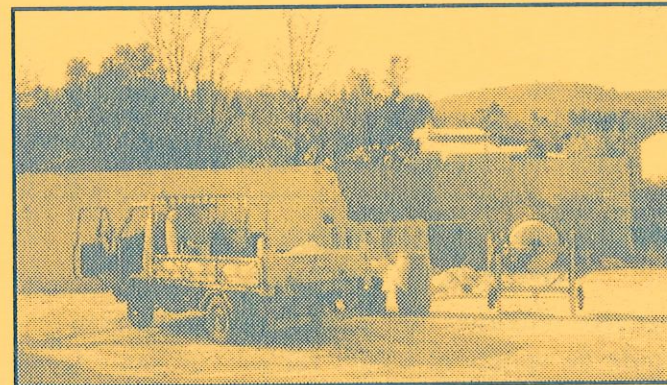
Aujourd'hui le Conseil est appelé à se prononcer sur les candidatures formulées par deux organismes.

Après examen du dossier chiffré, le Conseil Municipal exprime son choix en faveur de la F.O.L..

Le Maire est donc autorisé à poursuivre avec cette organisation la procédure de passation d'une convention particulière qui pourra être examinée au prochain Conseil (Avril).

TRAVAUX REALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

DU 15 FEVRIER AU 15 MARS



♦ DESHERBAGE et DEBROUSSAILLAGE

♦ TRAVAUX DIVERS :

- Place de la Gare (Buvette) mise en place d'une nouvelle dalle sur le puisard.
- Travaux d'électricité.

♦ PROPRETE DU VILLAGE

♦ TENNIS :

Crépissage du mur d'entraînement. Actuellement a débuté la réalisation de la surface de jeu en béton caverneux.



♦ Un ELAGAGE

longtemps attendu mais enfin arrivé... pour qui a su attendre.

- ♦ AMENAGEMENT du nouveau chemin d'accès au Pré de la Font ; remblai de terre prélevée sur le terrain de la future école.

Vous avez des difficultés de santé passagères ou de longue durée ?

Quel que soit votre âge, adressez-vous à :

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

☎ 04.94.33.97.51

Faire appel à notre association c'est bénéficier :

- d'une intervention rapide (dans les 48 heures maximum), efficace et adaptée à votre problème,
- de tarifs avantageux étudiés selon votre cas personnel,

en collaboration avec la Mairie de votre commune et son C.C.A.S..

En faisant appel à notre service nos responsables de secteur effectuent une évaluation de vos besoins, un suivi personnalisé permanent, une coordination de tous les services existants (téléalarme, confection de repas à domicile, garde à domicile, amélioration de l'habitat...) et des professions médicales et paramédicales.

Tout cela afin de permettre un maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles.

D'autres services vous sont proposés : garde d'enfant, garde de nuit, homme de « toutes mains »...

Devenez adhérents dès aujourd'hui pour 36 francs seulement de cotisation annuelle.

Le Président de l'Association Aide et Service à Domicile

La Vie Associative

COMITE DES FETES

ASSEMBLEE GENERALE

Suite à l'Assemblée Générale du 21 Février dernier, voici la composition du nouveau bureau 1997 :

Président : M. Jean-Jacques GUIGNIER

Vice-Président : M. Benoît BIROST

Secrétaire : M. Frédéric COLL

Trésorier : M. Christophe LEROUX

Trésorière Adjointe : Mme Gylaine LEWIS

Membres : M. Raymond PETITGAND, Melle Mireille GRISOLLE, Mme Nicole SANNIER

ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE D'OCCASION A UN PARTICULIER

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter à Monsieur Gérard CONTI, demeurant à Ste-Anastasie/Issole un ordinateur Siemens Nixdorff (année 1984) avec logiciels Publisher, Money, Atlas, Windows 3.1 et une imprimante Noir et Blanc Epson Stylus 300 à jet d'encre.

Monsieur Gérard CONTI propose de nous le vendre au prix de 3 500 F.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acquérir le matériel désigné ci-dessus.

La dépense correspondante étant prévue au budget de la commune à l'article 2157 opération n°3.

INDEMNITE DE LOGEMENT SUSCEPTIBLE D'ETRE ALLOUEE AUX MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT POUR 1996

En application de l'article 3 du décret du 2 Mai 1983, l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale ainsi que celui du Conseil Municipal doivent être recueillis avant toute fixation par Monsieur le Préfet du montant de l'indemnité de logement susceptible d'être allouée aux instituteurs.

Monsieur le Maire rappelle que le montant de l'indemnité a été fixé par arrêté préfectoral pour l'année 1995 à 12 950 F..

Le montant pour l'année 1996 a été fixé par le Comité des Finances locales à 13 317 F..

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide de fixer le montant de l'indemnité pour l'année 1996 à 13 317 F..

MARCHE NEGOCIE POUR L'ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES ET DES DECHETS ENCOMBRANTS

L'élimination des ordures ménagères et des déchets encombrants est actuellement régie par une convention en date du 29 mars 1991, passée entre la Commune de Ste-Anastasie et DRAGUI-TRANSPORT S.A. immatriculée 72 BFR83 722 850 070 0045 dont le siège social est sis zone industrielle St Hermentaire 83300 Draguignan.

Cette convention passée pour une durée de 5 ans est arrivée à échéance le 29 mars 1996 et a été reconduite un an par tacite reconduction.

Aujourd'hui l'entreprise DRAGUI-TRANSPORT vient de nous adresser une proposition de nouvelle convention dont nous avons négocié le contenu sur la base d'un marché négocié au prix global de 290 francs la tonne (le prix moyen actuel fixé par habitant équivaut à environ 200 F. par tonne sur la base du tonnage total cantonal par le nombre d'habitant au dernier recensement officiel (actuellement l'évaluation du tonnage est d'environ 800 à 850 T. par an (Taxe ADEME). Ce prix serait actualisable semestriellement au 1er juillet et au 1er janvier de chaque année.

Le nouveau prix serait appliqué de manière progressive : soit 230 F. H.T. au 1er janvier 1997, 260 F. H.T. au 1er janvier 1998 et 290 F. H.T. au 1er janvier 1999.

Le Maire après avoir présenté le dossier et donné lecture du projet de convention le soumet au Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le projet et donne pouvoir à M. le Maire pour signer la convention entre la Commune et la S.A. DRAGUI-TRANSPORT pour une durée de 5 ans.

PREVENTION DES INCENDIES



Cette année en raison d'une absence prolongée de précipitations le Préfet du Var a interdit jusqu'à nouvel ordre toute incinération de végétaux. Cette mesure de rigueur s'imposait. Déjà le 17 Mars au Quartier de l'Adrechon un départ d'incendie dû à l'imprudence d'un propriétaire n'a été que difficilement maîtrisé après avoir été signalé par des agriculteurs. Une enquête de gendarmerie est en cours.

Nous vous demandons encore une fois de faire preuve de la plus grande prudence et de consulter la Mairie avant toute incinération (Accueil : 04.94.69.64.40.).



NOTRE NOUVELLE ECOLE

Quand arrive le mois de mars bien des centres ruraux victimes de la désertification, sombrent dans la morosité ; on leur ôte une partie de leur âme, la dernière classe qui subsistait dans leur école.

Renforcée dans ses pouvoirs vers les années 70, la Carte Scolaire, cet organisme ne se nourrissant que de chiffres, décidant au dixième de point près le maintien ou la suppression d'une classe, est devenue un tabernacle inaccessible dont la décision ne souffre aucune remise en cause.

Dans d'autres régions, telle la nôtre, la démographie conjuguée au solde migratoire dû à la conjoncture économique amène plus d'élèves que prévu et pose de sérieux problèmes de scolarisation.

L'accroissement progressif de la population de Ste-Anastasie, contrôlé grâce au Plan d'Occupation des Sols, a permis d'avoir un recul de plusieurs années pour préparer dans les meilleures conditions et sans à--coup brutaux l'échéance inéluctable de la construction d'une nouvelle école.

Cette échéance, prise en compte par la municipalité depuis 4 à 5 ans, aura permis d'acquérir les terrains nécessaires, d'orienter le budget vers cette finalité, de s'informer des démarches administratives et des sources de financement.

Après la sélection sur dossier d'un architecte, le choix d'un projet, une concertation fructueuse avec les usagers -enseignants et parents d'élèves- le marché a été lancé par la Mairie le 17 mars, ce qui autoriserait l'ouverture de l'école pour la rentrée de septembre 1998.

La Mairie entreprend donc un projet indispensable et lourd pour un village de la taille de Ste-Anastasie, un projet prioritairement fonctionnel, adapté aux exigences pédagogiques actuelles, facile à vivre et à entretenir.

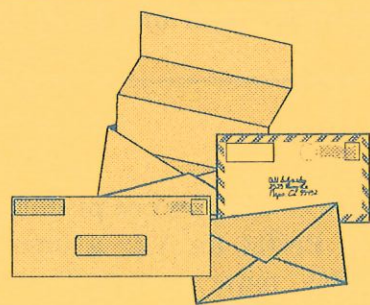
Toutes choses restant égales (rentrée fiscales, dotations étatiques...) l'objectif municipal, comme nous l'avons déjà écrit et expliqué, est de construire cette école sans augmentation d'impôts.

S'il est possible de se monter raisonnablement optimiste jusqu'à présent dans le déroulement des différentes étapes, il est une condition essentielle que chaque habitant devra faire sienne par devoir civique : ne pas avancer de demandes ou de revendications exagérées qui déséquilibreraient le budget.

Pour autant, cela ne saurait signifier que Ste-Anastasie connaîtra une stagnation totale : des réalisations seront prévues pendant les 2 à 3 années à venir, il n'est pas question de « rester les bras croisés » mais la programmation des travaux sera étroitement liée à ses moyens financiers.

Cet objectif affiché peut, dans un village comme le nôtre où la communication est largement ouverte à chacun, devenir celui de tous dans l'intérêt de chacun.

Nous vous donnons rendez-vous en septembre 1998 !



VOTRE ADRESSE LIBELLEZ-LA CORRECTEMENT

Personne, même les « anciens » ne connaît les 76 lieux-dits de la Commune qui figurent pourtant sur les plans cadastraux.

A plus forte raison les visiteurs, les amis, les livreurs à qui on a donné comme adresse le nom du lieu-dit !

Le plan de signalisation mis en place à partir de 1991 a consisté à :

- donner un nom à chaque chemin (généralement le nom du lieu-dit desservi)
- un numéro à chaque maison.

L'adresse doit donc comporter :

- ⇒ le n° de la maison.
- ⇒ le nom du chemin.

Le nom du lieu-dit n'importe plus, même s'il éveille une sensibilité poétique ou évoque la vie campagnarde.

Nous rappelons que la Mairie n'a pas légalement le droit de donner l'adresse de quiconque, sauf aux auxiliaires de justice, aux services publics : gendarmerie, police, fisc, télécom, service des eaux, poste.